

Compte-rendu de la réunion de préparation de la période hivernale 2018-2019

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Vendredi 19 octobre 2018

Présents :

- **Etat** : Cabinet MCT, DGCS, DIHAL, DHUP, DILPEJ
- **Associations** : Adoma, Armée du Salut, Aurore, CASP, Coallia, Croix-Rouge française, Enfants du Canal, Emmaüs Solidarité, FAPIL, FAS, FAS IdF, Fondation Abbé Pierre, Samu Social de Paris, Secours Catholique, SOLIHA, UNIOPSS, USH

Documents présentés par le ministère (PJ) :

- PTT DGCS : Bilan de la période hivernale 2017-2018 et annonces pour la période hivernale 2018-2019
- Circulaire du 9 octobre 2018, adressée par Jacques MEZARD et Julien DENORMANDIE aux préfets de région et de département
- Référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux (réalisé par la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération nationale des Samu sociaux)

1. Introduction par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Julien Denormandie, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Jacqueline Gourault :

- Explique qu'elle a plaidé pour qu'il n'y ait qu'un seul ministère entre les collectivités territoriales et la cohésion des territoires. Elle souhaite, dans sa qualité de nouvelle ministre, initier des nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités pour répondre aux besoins des concitoyens.
- Souhaite mieux travailler dans la transversalité, en prenant l'exemple sur la santé.
- Le lendemain de sa nomination en tant que ministre, elle visitait un centre d'hébergement parisien géré par la Croix Rouge française. A saisi l'imbrication forte entre les questions de précarité et migratoires.
- Remerciements adressés à l'ensemble des travailleurs sociaux, aux associations et aux collectivités territoriales qui œuvrent au quotidien dans des conditions difficiles.
- Pas d'annonces particulières, mais volonté d'accompagner cette politique publique très importante : « Humilité, vigilance, volontarisme : notre état d'esprit ».
- Souci d'anticiper davantage la période hivernale cette année. C'est en ce sens que l'ancien ministre Jacques Mézard a adressé un courrier le 27 septembre à l'ensemble des ministères et grandes entreprises publiques pour identifier le patrimoine immobilier vacant et disponible pour ouvrir des places d'hébergement en renfort.

Julien Denormandie :

- Réitère ses engagements pris lors de son discours de clôture aux Assises nationales du Logement d'abord le 28 septembre à Amiens, à savoir de réunir rapidement les associations dans le cadre de la préparation de la période hivernale à venir, afin d'expliquer en toute transparence les actions à venir.

- Le système d'hébergement est actuellement sous tension, avant même que l'hiver ne commence, quand bien même les capacités d'hébergement sont supérieures à l'an passé, avec la pérennisation de 5000 places au sortir de l'hiver dernier.
- Affirme qu'il n'y a aucune compétition entre l'hébergement d'urgence et le logement d'abord.
- **Bâti et places mobilisables durant l'hiver** : volonté d'identifier en amont les places d'hébergement mobilisables pendant la période hivernale, « pour éviter la course contre la montre 48h à l'avance ». Des appels à projet ont été lancés plus tôt que les années précédentes, notamment en Ile-de-France, ce qui a permis d'identifier 4 500 places disponibles, soit le double du nombre de places identifiées à la même période l'an passé. Il souligne néanmoins que ces places ne sont pas toutes disponibles à partir du 1^{er} novembre, mais ouvriront au fil de l'eau.
- **Reconduction d'un dispositif de suivi régulier de la période hivernale** : des visioconférences hebdomadaires entre les préfets de région et le ministère seront organisées. Objectifs : suivre le taux de demandes non pourvues au 115, la mobilisation des services et l'évolution de l'ouverture des places d'hébergement ainsi que les données remontées par les maraudes.
- **Nouveauté** : le ministère souhaite également développer ce suivi régulier avec les associations, avec une attention régulière sur les régions suivantes : Ile de France, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes et Hauts-de-France.
- **Maraudes et Samu sociaux** : souligne l'importance de « l'aller vers » et explique qu'à ce titre, les maraudes vont connaître un renforcement de leur budget (+ 5 millions d'euros pour les maraudes en 2019 sur le Programme 177, avec possibilité d'utiliser ce budget dès 2018). Le ministre souligne la qualité du travail associatif autour du référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux, qui sera diffusé largement auprès des administrations centrales et services déconcentrés à l'occasion de la campagne hivernale.
- **Mieux anticiper la sortie de l'hiver** : volonté de renforcer l'accompagnement des personnes hébergées, notamment à travers la réalisation d'évaluations sociales, et de préparer la sortie des structures hivernales dès le départ. A l'issue de la précédente campagne hivernale, les taux de sorties positives n'étaient pas satisfaisants. L'accès au logement est primordial.
- **Aspects budgétaires** : Réitère les engagements pris dans le cadre des Assises nationales du logement d'abord à Amiens, concernant l'augmentation des budgets alloués à l'hébergement d'urgence et au logement d'abord. Concernant les CHRS, le ministre explique que la réforme de la tarification et de la contractualisation des CHRS engagée a pour but de rationaliser les coûts à la place des CHRS, pour réduire les différences de coûts entre établissements. Volonté de soutenir les CHRS en difficulté qui hébergent et accompagnent des familles à travers les crédits de la stratégie pauvreté.
- **Evoque la grève des salariés du 115 de Toulouse le 18 octobre**, l'hiver s'annonce très compliqué et demande que services de l'Etat et associations travaillent régulièrement ensemble.

2. Bilan de la campagne hivernale 2017-2018 présenté par Jean-Philippe Viquant, Directeur général de la cohésion sociale

→ Cf. PTT

Données chiffrées hiver 2017/2018 :

- 12 413 places ouvertes durant l'hiver (dont places grand froid), +10,8% par rapport au parc d'hébergement pérenne ouvert toute l'année
- Au total, 20% des places ont été mobilisées par les collectivités territoriales
- Augmentation des appels au 115 et des demandes d'hébergement : 10 398 demandes d'hébergement par jour adressées au 115

- Taux de demandes non pourvues (DNP) par jour en moyenne : 27 % (contre 34% durant l'hiver 2016-2017 et 33% durant l'hiver 2015-2016), soit une diminution par rapport aux années précédentes

Sorties des places hivernales :

- 64% de sorties positives pour les personnes (orientations par les SIAO ou solutions trouvées par les personnes elles-mêmes)
- 35% de sorties vers les centres d'hébergement d'urgence et l'hôtel
- 7% de sorties vers les CHRS
- 3% de sorties vers le logement ordinaire
- 3% de sorties vers le logement accompagné
- **36% des personnes sont sorties du dispositif hivernal sans solution d'hébergement**

Il est important de souligner que les sorties vers le logement ordinaire sont en diminution au regard des années précédentes (5% en 2016-2017 et 6% en 2015-2016).

Renfort veille sociale :

- + 11% d'ETP dans les 115
- +11% d'ETP salariés dans les maraudes
- +15% accueils de jour ont ouvert au moins une nuit.

Public accueilli : 45% des personnes hébergées étaient des familles

Concernant la mobilisation du parc de logement vacant, la DGCS explique que la loi ELAN va permettre de réquisitionner des bureaux vacants pour les transformer en centres d'hébergement d'urgence.

Jean-Philippe Vinquant rappelle les documents de cadrage pour l'hiver :

- Le courrier en date du 27 septembre adressé à l'ensemble des membres du gouvernement et à des grandes entreprises publiques dans le but d'identifier le patrimoine et bâti vacants pour le mettre à disposition dans le cadre de la période hivernale
- La circulaire de préparation de la période hivernale en date du 9 décembre adressée par J. Mézard et J. Denormandie aux préfets de région et de département
- Le guide interministériel relatif à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid
- [Le suivi hebdomadaire de l'ouverture des places hivernales](#)
- Le référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux

L'observation sociale des « personnes invisibles »

La DGCS souhaite consolider les données d'activité des maraudes pour avoir une meilleure appréciation du nombre de personnes qui ne sollicitent pas ou plus le 115 et l'hébergement. La DGCS mènera des opérations de comptage en lien avec la RATP, la SNCF et l'APHP, qui devront remonter régulièrement le nombre de personnes sans abri rencontrées dans ces lieux.

La DGCS rappelle que les collectivités territoriales sont actuellement en train de lancer des opérations de comptage, en lien avec des citoyens et maraudes professionnelles.

Maraudes et Samu sociaux

- **Protection de l'enfance :** La stratégie pauvreté prévoit la création de maraudes mixtes Etat/ASE. Il s'agirait notamment de lutter contre la traite des enfants. Ces maraudes ne sont pas comprises dans les 5 millions d'€ supplémentaires annoncées par Julien Denormandie, il s'agira d'un budget spécifique au sein du programme 304 « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

- **Groupe de travail** : A la demande de la Fédération des acteurs de la solidarité et de la Fédération nationale des Samu sociaux, un groupe de travail sur les maraudes, piloté par la DGCS, a été mis en place en juillet 2018
- **Nécessité de faire remonter les besoins dans les territoires** (notamment les « zones blanches », c'est-à-dire les zones non couvertes par les maraudes)
- **Renfort numérique** : 50 à 70 maraudes supplémentaires seront déployées dès le début de l'hiver. La DGCS souhaite également développer les maraudes en journée.

Objectifs de fluidité hébergement/logement

- Les objectifs de fluidité font partie intégrante du plan quinquennal Logement d'abord. Pour rappel, les objectifs portent sur les attributions de logements sociaux réalisées en faveur des personnes hébergées dans les dispositifs d'hébergement généralistes (CHU, CHS, CHRS, hôtel, RHVS, hors DNA et hors relogement à partir de l'IML/résidences sociales). Il s'agit d'augmenter de 34% les attributions de logement sociaux, ce qui correspond à 4 200 attributions supplémentaires par an. Les objectifs sont fixés par région
- Dans certaines régions, les objectifs de fluidité ont été dépassés
- Dynamique de relogement des réfugiés : augmentation de 160% par rapport à 2017

SIAO

Séminaire national des SIAO le 20 novembre 2018, dont les axes de travail principaux seront la coordination des acteurs de la veille sociale et l'accès au logement.

3. La prévention des expulsions locatives présenté par Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement

- Depuis 10 ans, augmentation des décisions judiciaires entraînant des expulsions locatives. Depuis cette année, les décisions sont en baisse, bien qu'elles demeurent trop élevées.
- 6 modifications législatives ont été introduites par la loi ELAN (prévenir l'expulsion des sortants de détention, faciliter l'ensemble des procédures, définition et calcul du reste à vivre, etc.)

4. Echanges avec les fédérations et associations

Samu social de Paris (SSP)

1200 personnes appellent chaque jour le 115, augmentation de femmes sortant de maternité qui se retrouvent sans solution d'hébergement, épuisement des écoutants du 115. Les efforts sont là mais les besoins augmentent et certaines choses ne fonctionnent pas. En Ile-de-France, 12% des familles sont hébergées à l'hôtel depuis plus de 5ans. Point très inquiétant : la transformation des CHUM en CPH et HUDA, conduit à un nivellement par le bas des conditions d'accueil et d'hébergement (absence de repas) ainsi qu'à des remises à la rue. Cette situation est dramatique pour les équipes et pour les personnes.

Fondation Abbé Pierre (FAP)

Un printemps et un été très difficiles sur le front du tri des publics. Quelle est l'ambition de la politique publique dans un pays riche comme le nôtre ? Certes les efforts sont là, les budgets et les places augmentent depuis de nombreuses années.

Quel niveau de loyers pour les 40 000 PLAI à produire ? Aujourd'hui, il faudrait 300 millions d'€ supplémentaires pour construire 40 000 places en PLAI.

Dans le cadre de la stratégie pauvreté, l'Etat prévoit une éradication des bidonvilles d'ici 2022, avec un budget de 2 millions d'€. Pour éradiquer les bidonvilles, ce n'est pas suffisant. Concernant l'IML, il y a une ambition forte de la part du gouvernement mais le budget inscrit dans le PLF reste largement

insuffisant. Le projet de loi finance n'inclut pas les 125 millions d'€ prévus pour l'hébergement dans le cadre de la stratégie pauvreté et nous ne retrouvons pas non plus les 7 500 places d'hébergement supplémentaires annoncées par le Président de la République le 13 septembre.

Enfin, le projet de loi de finance fragilise les aides au logement : 40 millions d'€ en moins sur les APL.

Réponse du Ministère

Volonté d'identifier l'ensemble des logements vacants sur le territoire, région par région, en se fixant des objectifs. Le taux de vacance identifié est supérieur à l'an passé.

Concernant l'IML, certains objectifs régionaux ont été dépassés, il faut désormais rééquilibrer les objectifs fixés. La question de la vacance des logements pose la question de la mobilité vers des territoires moins tendus. L'accès au logement et à l'emploi doivent s'articuler.

Mobilisation d'entreprises privées : par exemple, Nexity investit dans plus de 1000 pensions de famille.

Réponse de la DGCS

Les 7 500 places d'hébergement seront financées dans le cadre du plan pauvreté. Ces places n'apparaissent pas dans le PLF 2019, il s'agit d'un budget complémentaire. Ces places seront adaptées pour accueillir des familles avec enfants (humanisation et/ou transformation de places sous subvention vers le régime de l'autorisation, c'est-à-dire sous statut CHRS). Volonté de renforcer l'accompagnement des familles hébergées à l'hôtel et qu'elles puissent bénéficier de ces places.

Le PLF n'intègre pas les 20 millions d'€, ils sont sur le programme 304 et seront ensuite transférés sur le 177.

Les 125 millions d'€ annoncés dans le cadre de la stratégie pauvreté ne viennent pas percutés d'autres crédits existants, il s'agit de nouveaux crédits.

Réponse de la DIHAL

Circulaires bidonvilles de 2018 : les 2 millions d'€ annoncés dans la stratégie pauvreté sont un levier, il faut en plus mobiliser l'argent de l'Etat et des collectivités. Cette circulaire demande beaucoup d'énergies et des contractualisations, et donc demande que ce travail soit réalisé sur le temps long.

L'Ile-de-France concentre la plupart des campements de France (environ 30%).

Union sociale de l'habitat (USH)

Logement adapté : chaque année des opérations sont relancées alors qu'il faudrait inscrire dans le marbre des financements pérennes pour cibler les territoires, les métropoles et les grandes agglomérations dans lesquelles il faut intervenir en priorité.

L'accompagnement social des personnes en situation de précarité est indispensable.

Le volet prévention des expulsions doit être renforcé, car très souvent ce ne sont pas des expulsions qui devraient être mises en œuvre mais un parcours résidentiel : identifier des logements moins chers et plus accessibles aux ménages en difficultés, mieux adapté l'offre de logement aux besoins des ménages. Le mouvement HLM offre du logement direct, ordinaire, et du logement intermédiaire.

Réponse du Ministère

Le 4ème appel à projet « 10 000 HLM accompagnés » est paru en juin.

Fédération des acteurs de la solidarité

Souligne une meilleure anticipation de la période hivernale en matière de repérage de bâtiment vacant (public et privé).

Souligne qu'il est indispensable d'ouvrir des lieux d'hébergement de qualité, si possible pérennes, qui permettent d'accueillir les personnes 24h/24, dans le respect de leur intimité et de leur dignité.

Fait état des situations préoccupantes dans certains territoires, notamment Lyon, Toulouse ou encore Montpellier, alors même que ces territoires sont pilotes du Logement d'abord.

Rappelle l'illégalité des critères d'accès ou de maintien dans l'hébergement mis en places dans certains territoires, pratiques qui portent atteinte au principe légal d'inconditionnalité de l'accueil. Evoque également l'institutionnalisation de la notion de « personnes avérées à la rue » dans certains territoires, qui permet d'invisibiliser une partie de la demande d'hébergement adressée au 115.

Inquiétudes sur les moyens financiers : le PLF 2019 montre une très légère augmentation sur l'action 12 « Hébergement et logement adapté » du P177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ». En réalité, les crédits annoncés pour 2019 risquent d'être en deçà des crédits consommés en 2018. Rappelle de la coupe budgétaire qui impacte les CHRS, en contradiction avec le Logement d'abord.

Réponse du Ministère

Sur la question des « personnes avérées à la rue » et des critères pour l'entrée ou le maintien dans le dispositif d'hébergement généraliste : aucune consigne n'a été donnée de la part du Ministère. Le Ministère est intervenu pour stopper les remises à la rue qui avaient commencées cet été dans les Hauts-de-Seine et dans l'Ille et Vilaine, rappelant l'inconditionnalité de l'accueil.

Pour la première fois dans le PLF, volonté de rompre avec l'insincérité budgétaire, afin que les crédits pour 2019 soient à la hauteur des crédits consommés en 2018. Souhaite que le « sujet des CHRS ne vienne pas polluer tous les efforts qu'on a fait ». Aujourd'hui, le prix à la place en CHRS peut varier du simple au triple, volonté de rationaliser les écarts de coûts de la place entre établissements. Lorsque ces établissements accueillent des familles ou des femmes, les différences de coût peuvent néanmoins être justifiées, et c'est le but des 125 millions d'€ inscrits dans la stratégie pauvreté.

Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)

La mobilisation du parc privé est importante dans le cadre de l'IML. Il faut néanmoins préciser certaines choses : la sécurisation des loyers. La FAPIL constate de grosses difficultés aujourd'hui concernant les mandats de gestion. VISALE est le mandat courant mais n'a pas été conçu pour le logement des personnes défavorisées et devient de plus en plus inadapté : aujourd'hui, 2 pièces d'identité différentes sont demandées pour les candidats à cette caution. Un quart des personnes qui ont obtenu leur caution VISALE dans la période précédente n'y accéderait pas aujourd'hui avec ces nouvelles méthodes. VISALE a été conçu pour des travailleurs.

Concernant la sous-location, il existe des efforts de la part de DDCS dans certains territoires, mais il n'y a pas d'outils de sécurisation, les associations devant s'arranger avec les outils locaux existants. La FAPIL travaille en lien avec SOLIHA, notamment sur ces questions de sécurisation des loyers.

Sur la question des PLAI sous plafond, la FAPIL a été obligé de doubler la TVA sur leurs opérations l'an passé, sans que les associations ne soient forcément en mesure de supporter ces coûts.

Réponse du Ministère

Fin août 2018, le Ministère a recensé deux fois plus de VISALE que l'année précédente. Pour toutes les personnes de moins de 30 ans, il n'existe plus aucun critère. Ce point a été travaillé avec Action Logement. Le Ministère explique avoir travaillé pour que les réponses soient apportées aux personnes en 48h. C'est la première fois qu'il entend que VISALE ne fonctionne pas.

La question de la sécurisation du mandat de sous location est un problème juridique compliqué. Souhaite que des travaux soient engagés, notamment avec l'USH, pour établir des conventions.

SOLIHA

Confirme que 2 pièces d'identité différentes sont demandées pour faire la demande d'un visa VISALE. Il y a un vrai problème d'accès à VISALE pour les personnes âgées. Tendence à la financiarisation de VISALE, la loi bancaire étant en train de s'appliquer.

Question des « publics réinstallés », et notamment des réfugiés syriens, et de la mobilisation du parc privé pour leur relogement. L'instruction du 4 juin est intéressante mais l'objectif fixé de 13 000

logements en 5 ans n'est pas suffisant. Il faut mieux travailler la mobilisation du parc privé, et notamment du bâti vacant. Il y a des ressources insoupçonnées, par exemple, Nexity a des logements vacants. La défiscalisation et la sécurisation doivent être travaillées : serait-il possible d'introduire des taxes pour les propriétaires de logements vacants. La pression est aujourd'hui très forte et nous peinons à trouver des solutions de logement. Il y a un chantier très important également à bâtir pour l'Outre-mer, et notamment en Guyane et à Mayotte, puisque des enfants vivent dans des bidonvilles et dans des conditions indignes.

Réponse du Ministère

La vacance est un problème complexe puisque certains propriétaires domicilient leurs proches dans leur patrimoine vacant.

Certaines métropoles comme Strasbourg ou Arras travaillent activement sur la mobilisation du bâti vacant, notamment en lien avec les agences SOLIHA. Le Ministère a nommé un chef de projet spécialisé sur la question de la vacance.

Concernant l'Outre-mer, le Ministère y travaille actuellement, à travers notamment la loi ELAN.

Les Enfants du Canal

Souligne l'intérêt du référentiel de missions et d'évaluation des maraudes et Samu sociaux. Il faut néanmoins que les maraudes puissent orienter directement les personnes qu'elles rencontrent vers de l'hébergement, ce qui nécessite de laisser des places disponibles pour ces équipes.

Souligne les difficultés que rencontrent certaines équipes de maraudes avec les forces de l'ordre, notamment par les discriminations de ces derniers envers les étrangers d'Europe de l'Est. Une saisine du Défenseur des droits est en cours.

Réponse du Ministère

Se renseigne du côté du ministère de l'intérieur mais réaffirme son respect pour les forces de l'ordre.

Secours catholique

S'inquiète de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés dont la minorité est contestée, entraînant des remises à la rue sèches sans délais et sans recherches de solutions. Ces mineurs ont des difficultés pour accéder au 115 et donc à l'hébergement d'urgence, le 115 considérant qu'ils sont mineurs. Ces mineurs sont contraints de vivre dans des conditions insalubres (squat, etc.) avec des risques avérés de traite et de maltraitance.

Un dialogue entre les conseils départementaux, l'Etat et les SIAO pour maintenir ces jeunes dans l'hébergement est nécessaire, quand bien même la minorité est contestée.

COALLIA

La transformation des CHUM en HUDA et en CPH risque de conduire à d'importantes fins de prises en charge (centaines voire milliers de personnes). Ces personnes vont se tourner vers le 115, déjà largement saturé.

Concernant l'accès au logement, il est nécessaire que l'offre de logement corresponde avec la typologie des familles actuellement hébergées ou en attente d'un logement social.

Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

Nécessité d'accentuer et d'améliorer l'accompagnement des ménages à l'hôtel.

Nécessité de renforcer les moyens alloués aux SIAO pour leur permettre de remplir l'ensemble de leurs missions.

Samu social de Paris (SSP)

La situation est actuellement paroxystique :

- En septembre 2017, le 115 de Paris répondait positivement à 1 famille sur 5 (20% de taux d'attribution) ; en septembre 2018, il ne répond plus qu'à 1 famille sur 6.
- Les délais pour accéder à l'hébergement se sont intensifiés. Les taux de décrochés des appels émis au 115 en sont l'exemple : aujourd'hui 1100 appels sont décrochés par jour, auparavant il y en avait 1300.

Souligne que les orientations vers les CHRS en sortie d'hiver sont trop faibles (7% l'an passé au niveau national). Il est nécessaire d'intensifier l'accompagnement sanitaire et social des personnes et familles hébergées durant la période hivernale.

Concernant l'hébergement hôtelier, il est indispensable de développer des plateformes d'accompagnement départementales avec des équipes pluridisciplinaires pour accompagner les familles. Le SSP développe une expérimentation en ce sens.

Croix Rouge française (CRf)

Constate le non recours au 115 et à l'hébergement de la part des hommes isolés, en raison notamment des consignes de priorisation dictées par les DDCS pour héberger en priorité les femmes et les familles.

Problématique des gymnases et lieux de mises à l'abri où cohabitent sans intimité des femmes, hommes, enfants, et familles. La question de la qualité de l'accueil et de l'hébergement est fondamentale. Les CHRS restent les lieux d'hébergement les plus qualitatifs ainsi qu'une passerelle efficace pour l'accès au logement. Cela nécessite qu'il y ait plus de places de CHRS au sein du parc d'hébergement généraliste. Certains CHRS gérés par la CRf, bien qu'en dessous des tarifs plafonds, ont subi de fortes coupures budgétaires, ce qui met à mal leur fonctionnement.

En tant que co-président de la Fédération nationale des Samu sociaux, la CRf remercie l'Etat pour la diffusion du référentiel de missions et d'évaluations des maraudes et Samu sociaux et souligne son intérêt dans une perspective de professionnalisation des équipes.

Souligne cependant que des pressions fortes sont exercées à l'égard des équipes de maraudes (et notamment l'hiver) pour remonter, parfois quotidiennement, des indicateurs d'activités auprès des SIAO et/ou services de l'Etat, sans que la pertinence de ces remontées ne soit questionnée.